

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_89

DELIBERATION N° 89 : MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DE MONUMENT HISTORIQUE

L'article 1. 621.30 du Code de Patrimoine offre la possibilité d'adapter le périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques en créant un périmètre délimité des abords (PDA) qui permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa mise en valeur.

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Mad et Moselle, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine a proposé cette procédure aux communes disposant d'un monument historique. Ainsi, ces services se sont rapprochés de la mairie pour définir conjointement un périmètre délimité des abords. La proposition de périmètre a été élaborée à la suite de ces différentes réunions de travail.

Thiaucourt-Regniéville est concerné aux abords du cimetière américain.

La proposition préalable, qui reprend le tracé du projet de zone tampon autour du cimetière américain en tant que composante du bien UNESCO « Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front ouest) » et qui est circonscrite aux limites communales de Thiaucourt-Regniéville où réside l'essentiel des enjeux de mise en valeur

paysagère du monument, a été validée par toutes les parties en présence, sans modification.

Étendue des abords

- Abords actuels (rayon de 500 mètres sous condition de covisibilité) : environ 86 hectares à Thiaucourt-Regniéville, 36 hectares à Beney-en-Woëvre et 11 hectares à Xammes.
- Futur PDA (accord systématique de l'ABF) : 55 hectares sur la seule commune de Thiaucourt-Regniéville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la modification du périmètre délimité des abords proposé par les Architectes des Bâtiments de France et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire

Margaret DUMONT

